

ARRÊTÉ

portant modification de la carte scolaire
dans l'enseignement du premier degré public de Côte-d'Or
pour l'année scolaire 2019-2020

La directrice académique des services de l'éducation nationale,
directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or

- VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** le code de l'éducation, notamment les articles D211-9 et R235-11,
- VU** le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** l'avis du comité technique académique du 25 janvier 2019 fixant les moyens d'enseignement du 1^{er} degré du département de la Côte-d'Or au titre de l'année scolaire 2019-2020,
- VU** l'avis des maires concernés,
- LE** comité technique spécial départemental réuni le 1^{er} février 2019 et le 4 février 2019,
- LE** conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 5 février 2019,
- LE** conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 24 mai 2019.

ARRÊTE :

TITRE I : IMPLANTATION D'EMPLOI

ARTICLE 1 L'emploi suivant est attribué à compter du 1^{er} septembre 2019 :

Enseignement préélémentaire

E466 - E.M.PU VOSNE-ROMANEE (0211721G)	1 ^{ère} classe ordinaire
--	-----------------------------------

ARTICLE 2 Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Dijon, le 24 mai 2019
La directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or,



Pascale COQ